



ACCUEIL DE LA MAIRIE

☎ 02 98 20 20 90

accueil@mairie-saintdivy.fr

www.saint-divy.fr

N° d'astreinte disponible à l'affichage
à l'entrée de la mairie

Heures d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi, vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Jeudi de 8h30 à 12h00
Samedi de 9h à 11h30

PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL

Annonces à déposer en Mairie
pour le **lundi 14 novembre**

En fonction de l'espace disponible, la mairie se réserve le
droit de réduire la longueur des articles

PERMANENCE DES ÉLUS

Michel CORRE, Maire, lundi de 10h à 12h, vendredi
de 14h à 15h et sur rendez-vous

Maryse DUBET, 1^{ère} adjointe chargée des travaux et
affaires sociales, mardi de 10h à 12h

Roland EOZENOU, 2^{ème} adjoint chargé de la voirie et
des espaces verts, vendredi de 15h30 à 17h30

Isabelle DINCUFF, 3^{ème} adjointe chargée de
l'enfance, jeunesse et des associations, mercredi de
10h à 12h

André LEZIART, 4^{ème} adjoint chargé de l'urbanisme,
des affaires agricoles et du patrimoine, mercredi de
11h à 12h
et samedi matin sur rdv

ÉTAT-CIVIL

Naissances

Mya WEST née le 14 septembre
Emma QUÉRÉ née le 19 septembre
Yamen SALLAMI né le 22 septembre
Elya PIEPLU née le 24 septembre
Louison BOUGUET né le 10 octobre

ÉCLAIRAGE PUBLIC

De nouveaux horaires seront attribués à l'éclairage
public.

Le Bourg, la rue des Alouettes et la route de Keravel
seront éclairés de 6h45 à 21h30.

Le reste de la commune sera éclairée de 6h45 à
20h30.



SANTÉ ET SOCIAL

Composer le **3237** pour connaître la pharmacie de
garde



INFOS DU MOIS

ACCUEIL DE LA MAIRIE

La mairie sera, exceptionnellement, fermée le **samedi 12 novembre 2022**.

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 octobre dernier en mairie sous la présidence de Monsieur Michel CORRE, Maire.

Informations transmises au Conseil Municipal

Le Maire informe le Conseil Municipal des courriers reçus de la part du SDEF informant de l'augmentation des frais d'énergie. Pour la Commune de Saint-Divy, un montant prévisionnel de 87 737 € pour l'électricité soit +248 % correspondant à +62 504 € et de 44 754 € pour le gaz soit +371 % correspondant à + 35 248 €.

« Ce delta correspond en grande partie à notre CAF qui nous permet d'investir. Nous allons devoir prendre des mesures pour limiter cet impact au maximum et avant tout réfléchir ensemble aux bonnes actions à mettre en place ».

Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour l'accroissement temporaire d'activités, les saisonniers et le remplacement temporaires d'agents

Le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services et remplacer les fonctionnaires et agents non titulaires momentanément indisponibles – Unanimité.

Adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG29

La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif. Il convient de conventionner avec le CDG 29- Unanimité.

Mandat au CDG 29 pour l'engagement d'une négociation en vue de conclure un accord collectif dans le domaine de la PSC

Décision unanime pour donner mandat au CDG 29 afin qu'il procède à la négociation dans le domaine de la protection sociale complémentaire.

Convention de mise à disposition de l'outil d'analyse financière de la CAPLD à la Commune

Autorisation unanime pour que le Maire signe la convention de mise à disposition de l'outil d'analyse financière et pour inscrire les crédits nécessaires au budget 2023 (250 €).

Correspondant incendie et secours

Sur proposition du Maire, Madame Maryse DUBET est désignée correspondant incendie et secours – Unanimité.

Décision budgétaire Modificative n°2

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier deux articles budgétaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative n° 2.

Dotations aux amortissements

A la demande du Comptable du SGC, il convient de régulariser l'actif de la commune en intégrant les amortissements des immobilisations incorporelles - Unanimité.

Rapport CLECT Gestion des eaux pluviales

Approbation unanime du rapport de la CLECT tel que présenté par Monsieur André LEZIART, Adjoint au Maire.

Fermages

Unanimité pour valider l'application de l'arrêté en date du 13 juillet 2022 constatant l'indice national des fermages comme suit : +3.55%.

REPAS DU CCAS LE 23 NOVEMBRE

Le repas des aînés se déroulera le mercredi 23/11 à 12h00 à la salle polyvalente du Valy Lédan. **Cette année, les inscriptions se feront à l'aide du coupon-réponse joint à la fin de ce bulletin.**

MÉDECIN DE GARDE

En cas d'urgence, de nuit ou de week-end, il faudra appeler le 15, pour avoir les coordonnées du médecin de garde, ou organiser les secours.

CABINET MÉDICAL

6 rue Charles de Gaulle

☎ 02.98.20.22.71

Dr SAUVANAUD Anne

Dr FAUCHE-GEZEGOU Sophie

CABINET INFIRMIER

4 rue Stréat Névez

Infirmiers : ☎ 02.98.20.33.40

LE DISCOT Mathieu - GUILLOU Bernard

PERON-MIOSSEC Françoise

Les soins seront faits uniquement au domicile des patients pendant l'épidémie.

Pour vos rappels de vaccins anti-Covid 19, appelez-nous pour prendre rendez-vous.

CABINET PARAMÉDICAL

8 rue Stréat Névez

Masseurs kinésithérapeutes :

MEYTRAUD-LANNUZEL Sandrine

EVEN Aymeric

☎ 02.98.20.33.33 tous les jours

Urgences respiratoires le WE

Pédicure podologue :

COMPAGNON Audrey

☎ 02.98.20.38.91 tous les jours sauf WE

Sophrologue :

RICHE Julie - ☎ 06.40.35.95.02

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE ST-ÉLOI

PLOUEDERN ☎ 02.98.85.19.50

Horaires d'hiver

du 1^{er} novembre 2022 au 28 février 2023

du lundi au samedi de 9h à 12h

et de 14h à 17h30

COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES ET RECYCLABLES

Novembre

RECYCLABLES : 3-17

ORDURES MÉNAGÈRES : 10-24

Le calendrier de collecte est consultable sur le site internet de la Communauté de Communes de Landerneau Daoulas :

www.pays-landerneau-daoulas.fr



PETITES ANNONCES

OBJETS TROUVÉS

Des objets trouvés attendent leurs propriétaires à la Mairie : un porte-monnaie en cuir bleu canard et une petite peluche lapin

SEMAINE BLEUE

Dans le cadre de la **Semaine Bleue** (événement mettant en avant la valorisation de la place des Aînés dans la vie sociale), ceux-ci ont échangé avec les scolaires des écoles **Sainte-Marie** et **Jean De La Fontaine** le vendredi 07/10. Cette année, cet échange intergénérationnel proposé par le CCAS, se déroulait sur le thème

"Dis-moi, comment c'était avant ?"

Ce fut un moment chaleureux, apprécié de tous. Un grand merci aux acteurs de cette journée



À LA RENCONTRE DES HABITANTS

À la rencontre de la rue Paul Héliès : Samedi 8/10 à 10h, quelques membres du conseil municipal se sont rendus rue Paul Héliès afin d'y rencontrer ses habitants.

Divers points furent abordés comme la fibre, l'assainissement en eau mais aussi la qualité de vie dans cette rue et dans la commune. Les échanges ont été riches et très positifs.

Ce fût aussi l'occasion d'évoquer ensemble les différents projets de la commune pour l'année 2023. Une rencontre fort agréable sous un beau soleil automnal qui s'est terminée vers 11h45.



RELAIS PETITE ENFANCE - PERMANENCE

La prochaine permanence aura lieu le **lundi 14 novembre** de 9h à 12h à la salle des Genêts.

Contact : **Relais Petite Enfance** à LANDERNEAU - ☎ 02.98.43.63.97 - rpe.interco@enjeuxdenfance.fr

OPÉRATION DE COLLECTE ET DE RECYCLAGE DES MOBILES USAGÉS



En partenariat avec Orange et l'Association des maires du Finistère, le Conseil Départemental lance du **21 novembre 2022 au 21 janvier 2023** une grande opération de recyclage des mobiles usagés. La Commune de Saint-Divy a souhaité participer à cette collecte et une boîte de récupération des portables sera installée à l'accueil de la mairie.

Les mobiles en état de marche seront testés et leurs données effacées par une entreprise en insertion. Reconditionnés, ils seront revendus au profit d'Emmaüs International. Les mobiles défectueux seront recyclés avec un traitement spécifique des matières dangereuses et la récupération des métaux, réutilisés comme matière première. Les déchets électroniques sont traités dans le respect des exigences de la directive européenne Déchets d'équipements électriques et électroniques.

Plus d'infos : collecte.mobiles@finistere.fr

NOUVEAU A SAINT-DIVY

Al Logod Vreizh propose ses services informatiques (conseils, assistance technique...) sur la commune pour les professionnels et les particuliers. Intervention à domicile. N'hésitez pas à contacter Mickaël Ribulé au 06-65-23-07-14 ou par mail contact@allogodvreizh.bzh

OFFRES D'EMPLOI

N'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de la commune (www.saint-divy.fr) à la rubrique « **Vie économique** » puis « **offres d'emploi** » des propositions d'emploi vous attendent



VIE ASSOCIATIVE

VIE PAROISSIALE

Mois de novembre

UN VIDE-PRESBYTERE aura lieu au presbytère de Saint-Divy le **samedi 12 novembre** de 10h à 12h et de 14h à 17h.

Chaises, tables tubulaires, et divers matériels seront mis en vente pour des prix modiques.

1^{er} novembre : messe à Saint-Divy à 10h30

Célébration à 14h30 à La Forest-Landerneau et à Saint-Thonan

Messes : Dimanche 6 - 20 à Saint-Thonan à 10h30

MARCHE AVEC NOUS

Marches du mois de novembre

06/11 : Kérémma

13/11 : Plouneventer

20/11 : Kernouës

27/11 : Bohars

THÉÂTRE OXYGÈNE

La troupe du **Théâtre Oxygène** assurera deux représentations sur la commune le **vendredi 11/11 à 17h00** et le **samedi 12/11 à 20h30**. Rendez-vous à la salle polyvalente du **Valy Lédan**.

MOLIÈRE

LE MALADE IMAGINAIRE

par THÉÂTRE OXYGÈNE
Mise en scène : Ida Hertu

SAINT-DIVY
Salle polyvalente du Valy-Lédan
Vendredi 11 novembre à 17h00
Samedi 12 novembre à 20h30

Tarif adulte : 6 euros | 12 - 17 ans : 4 euros | - 12 ans : gratuit

RECENSEMENT DES JEUNES : JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Modalités de recensement des françaises et des français nés en novembre 2006

Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie dès leurs **16 ans révolus**.

Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du **livret de famille des parents** et d'**une pièce d'identité**.

SYNDICAT DU SPERNEL - COUPE DE BOIS OUVERTE AUX HABITANTS DE SAINT-DIVY, SAINT-THONAN, KERSAINT-PLABENNEC

Le bois du SPERNEL autour de SAINT-THONAN bénéficie du régime forestier et est géré par l'Office National des Forêts (ONF). Il demande désormais des coupes d'éclaircie, afin d'assurer une gestion durable. L'ONF a procédé à des marquages de certains arbres à couper.

Les particuliers pourront venir couper ces arbres à partir de décembre 2022 sous contrôle de l'ONF, au tarif de 16 € la stère.

Cette coupe sera **vendue sur pied, après tirage au sort des lots de bois** (l'inscription vaut engagement d'effectuer le lot).

Pour s'inscrire il faut savoir :

- **Manier la tronçonneuse,**
- **Avoir des vêtements de sécurité** (pantalon, casque, chaussures),
- **Utiliser de l'huile bio** (huile moteur et huile de chaîne).
- **Il faudra aussi être outillé pour sortir plus tard le bois** après l'avoir stocké sur place.

L'inscription se fait en Mairie de chaque commune **pour le 15 novembre**.

Renseignements pratiques :

Syndicat du SPERNEL – Mairie de SAINT-DIVY ☎ 02.98.20.20.90

Monsieur Fabien ACQUITTER - courriel : fabien.acquitter@onf.fr

ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Les personnes, arrivées sur la commune depuis le 1^{er} janvier de cette année, sont invitées à participer à la réception organisée par la municipalité le **samedi 3 décembre** prochain à **11 h en mairie** – salle du Conseil Municipal.

PASSAGE DU DÉRATISEUR

Le dératiseur sera présent sur la commune à partir du lundi 21 novembre, les particuliers désirant son passage peuvent s'inscrire en mairie **jusqu'au jeudi 24 novembre**.

DEMANDER SON RACCORDEMENT



La première étape consiste à vérifier si le *logement* est éligible grâce au service disponible à l'adresse suivante :

<http://www.thdbretagne.bzh/pratique/cartographie/>

> **Si le logement se situe dans un immeuble collectif éligible** : le raccordement à la fibre doit être validé en assemblée générale de copropriété, si cela n'a pas été fait au préalable ;

> **Si le logement est une habitation individuelle éligible** : il convient de contacter un fournisseur d'accès internet (Orange, Free, Bouygues, ...) pour connaître les modalités de raccordement et souscrire à une offre très haut débit.

ATELIERS DANS LES COMMUNES

C'est une nouveauté née des besoins révélés par une enquête menée au printemps dernier auprès des habitants de nos communes. Notre Communauté d'agglomération vient d'entamer un **cycle d'ateliers numériques collectifs gratuits** hors les murs, en collaboration avec les communes participantes.

La thématique est : « **Utiliser sa tablette et son smartphone** », destinés aux utilisateurs débutants ou peu expérimentés.

Le principe ? Il suffit de s'inscrire auprès de la mairie accueillante et de se présenter à l'atelier qui aura lieu de 9h30 à 11h30, en mairie, avec son équipement (tablette ou smartphone).

Calendrier :

- Saint-Thonan : vendredi 4, 18 et 25 novembre, et jeudi 10 novembre

- Plouédern : vendredis 2, 9, 16 décembre et mardi 20 décembre

ALPE – COLLECTE DE JOURNAUX

Afin de financer les projets scolaires, l'ALPE de l'école Jean de La Fontaine organise **une collecte de journaux** le dernier samedi de chaque mois au local sous la mairie de 10h à 12h. La prochaine collecte aura lieu le **samedi 26 novembre**.

LES AMIS DE LA LECTURE

La bibliothèque est ouverte les mercredi et samedi de 10h30 à 12h00 et le jeudi de 17h30 à 18h30.

ANCIENS COMBATTANTS – Cérémonies commémoratives du 11 novembre

Les **cérémonies commémoratives** de **l'armistice de 1918** se dérouleront le Vendredi **11 novembre**, comme suit :

10h15 : Lever des couleurs et dépôt de gerbe au monument aux Morts de Saint-Divy.

11h : Cérémonies du 11 novembre à La Forest-Landerneau.

Lecture des messages et dépôt de gerbes.

A l'issue des cérémonies, remise de décorations, dans la salle polyvalente de La Forest-Landerneau.

Un vin d'honneur est prévu pour tous les participants.

12h30 : Un repas de cohésion sera servi dans cette salle, moyennant 28 € par personne.

Les inscriptions se feront auprès du président au ☎ 06.28.62.71.32, ou auprès du trésorier au ☎ 06.36.36.38.08 jusqu' au **Vendredi 4 novembre**.



VIE DES ECOLES

Sortie à Santec des maternels - Voyage des primaires

Accompagnés par l'association Rêves de Mer, tous les élèves de l'école Sainte-Marie ont participé à une classe de mer à Santec en cette dernière semaine de septembre. Courses d'orientation avec les korrigans, pêche à pied pour les plus jeunes et découverte du patrimoine de Sieck pour les plus âgés ont émaillé le programme du lundi.

Les primaires ont séjourné 3 jours durant au Château de Kersaliou à Saint-Pol-de-Léon pour s'investir dans différents ateliers : fabriquer un cerf-volant, composer un aquarium de mer, reproduire des motifs celtiques. C'était une très belle expérience ! N'hésitez pas à suivre notre actualité : <http://ecolesaintemariesaintdivy.fr/>



SAINT DIVY SUR L'APPLICATION CITYALL



Vous êtes **527 personnes** à suivre les informations de Saint-Divy en temps réel grâce à l'application City All.

Pour ceux qui ne l'ont pas encore, vous pouvez télécharger l'application sur votre tablette ou smartphone en scannant le QR Code.

LES PERMANENCES D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Notre conseiller numérique assure également des permanences d'accompagnement individuel les mardis et jeudis, de 13h30 à 17h30.

Il suffit de prendre rendez-vous en appelant l'accueil de la CAPLD au ☎ 02.98.21.37.67 ou à l'accueil de la Maison des Services Publics. Vous serez ensuite rappelé sous 48h pour affiner votre demande précise et fixer le rendez-vous avec le conseiller. La durée d'une séance, prévue sur environ **1 heure** dépendra de votre niveau d'autonomie numérique.

D'autres services sont également proposés gratuitement à la Maison des Services Publics de Landerneau à l'ensemble des habitants du territoire comme les **Vendredis numériques** (ateliers numériques collectifs), un **Espace Public Numérique en libre accès**, et une aide administrative sur rendez-vous par notre chargée d'accueil.

Renseignements au ☎ 02 98 21 37 67.

LES CAFES DES AIDANTS VOUS DONNENT RENDEZ-VOUS A LANDERNEAU, AU TREHOU ET A LOPERHET

Accompagner un parent âgé, un proche malade ou en situation de handicap peut s'avérer parfois compliqué. Le Café des Aidants® peut vous permettre de rencontrer d'autres personnes dans la même situation, de recevoir des conseils de professionnels ou tout simplement de sortir un peu de votre quotidien.

Porté par le Centre Local d'Information et de Coordination en faveur des personnes âgées (CLIC) et ses partenaires, le Café des Aidants est un lieu, en libre accès, de rencontres et d'échanges animé par des professionnels.



Café des aidants®

Pays de Landerneau-Daoulas

Autour d'un café, venez échanger votre expérience avec d'autres aidants.

Animé par des professionnels, le Café des aidants est un temps convivial d'échange et d'information en libre accès.

organisé par :

CLIC Pays de Landerneau-Daoulas

Avec le soutien de :

aidants

Les participants y viennent librement, sans inscription. Le Café des Aidants est ouvert à tous les aidants, quels que soient la situation et l'âge de la personne aidée. La seule condition est celle de **la résidence** : la personne aidante (ou aidée) doit habiter dans une des vingt-deux communes du territoire.

Chaque premier jeudi du mois, de 14h à 16h, un café des Aidants à Landerneau, au premier étage de la Cimetière, 12 rue Saint-Ernel.

• **Voici les thèmes des prochains Cafés des Aidants :**

- « *Emotions et réactions, comment les gérer ?* » le

10 novembre à Landerneau

- « *Une histoire d'aide, une histoire de familles* » le

1^{er} décembre à Landerneau

Contact : CLIC du Pays de Landerneau-Daoulas au ☎ 02 98 85 99 08 / clic@capld.bzh

REPAS DES AINES

Un repas sera offert, par le Centre Communal d'Action Sociale, **aux personnes de 70 ans et plus**. Il aura lieu le **mercredi 23 novembre prochain** à 12 heures à la Salle du Val Lédan.

Les personnes qui souhaitent participer à ce repas **doivent impérativement s'inscrire** auprès du CCAS, **avant le jeudi 10 novembre 2022**, à l'aide du coupon ci-dessous. Pour des questions d'organisation, **aucune inscription ne sera prise après le 10 novembre**. Le conjoint, n'ayant pas 70 ans, peut prendre part à ce repas moyennant une participation financière de 21 € - chèque à l'ordre du CCAS à remettre avec le bulletin d'inscription.

Coupon à déposer à l'accueil de la mairie ou par courriel accueil@mairie-saintdivy.fr

✂-----

NOM : Prénom :

NOM de jeune fille : Date et lieu de naissance :

Conjoint ou conjointe

NOM : Prénom :

NOM de jeune fille : Date et lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Participera (ont) au repas organisé par le CCAS le mercredi 23 novembre

Ne participera (ont) pas au repas organisé par le CCAS le mercredi 23 novembre